



Conditions Générales de Vente

Article 1 - GENERALITES

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre :

KROLETTE, Assistante Administrative et Organisationnelle, est représentée par Carole CHAUMIN, 9 rue Séraphine de Senlis 33550 LE TOURNE.

Carole Chaumin est bénéficiaire d'un CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) portée par **ALTITUDE** dont le siège social est 3 chemin du Pigeonnier de la Cépière Bât C 31100 TOULOUSE. Son numéro de SIRET est le 424845949.

Et

Ses clients, professionnels ou particuliers.

Toute acceptation du devis par le client entraîne l'acceptation complète des présentes conditions générales de vente.

Toute prestation réalisée par KROLETTE est soumise aux présentes conditions générales.

Article 2 – PRESTATIONS

KROLETTE propose des services d'assistance administrative, commerciale, et toute autre prestation convenue avec le client. La nature et l'étendue des prestations sont détaillées dans le devis accepté par le client.

KROLETTE s'engage à accomplir les missions qui lui sont confiées avec le plus grand soin et dans les délais convenus avec le client lors de la signature du devis.

A cet effet, KROLETTE rassemblera les moyens nécessaires à la réalisation de la mission.

KROLETTE s'engage à assurer les prestations de services demandées par le client, sur site ou à distance, et à lui restituer les travaux effectués par l'un des moyens choisis.

Les prestations sont réalisables :

- soit dans les locaux du client, avec son matériel informatique (sauf demande explicite du client),
- soit dans les locaux de l'entreprise KROLETTE.



Les prestations seront réalisées à distance au domicile de KROLETTE. Toutefois, après accord entre chacune des parties, les prestations pourront être effectuées dans les bureaux du client, dans la limite d'un rayon de 50 km aller/retour du siège social de KROLETTE.

Article 3- DEVIS

Toute prestation fait l'objet d'un devis gratuit et sans engagement.

La commande est validée dès réception du devis signé et accompagné de la mention "Bon pour accord".

Toute modification du devis initial fera l'objet d'un avenant au devis.

Article 4 – TARIFS

Les tarifs sont exprimés en euros et sont soumis à la TVA

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande (signature du devis).

Les prix peuvent être calculés à l'heure ou au forfait.

Les tarifs sont modifiables au 1er janvier de chaque année, néanmoins la facturation sera conforme au prix indiqué lors de la signature du devis.

- **Frais de déplacement, frais postaux :**

Des frais de déplacement seront facturés au client suivant le barème kilométrique en cours, dès lors que la prestation sera exécutée en dehors du siège social de KROLETTE.

Pour les prestations nécessitant l'envoi de documents par voie postale, les frais postaux seront refacturés au client suivant le tarif en vigueur.

Article 5- MODALITES DE PAIEMENT

Les prestations réalisées sont à régler par virement bancaire.

La facture est envoyée en fin de mois et est à régler dès réception.

En cas de retard du règlement, KROLETTE se réserve le droit de résilier toute prestation en cours, sans aucune pénalité réclamée par le client.



Article 6 – EXECUTION DES PRESTATIONS

Les prestations commandées seront réalisées dans un délai défini entre les deux parties, en tenant compte de la disponibilité de KROLETTE et de la demande du client

Les délais d'exécution sont donnés à titre indicatif.

KROLETTE ne saurait être tenue responsable des retards dus à des cas de force majeure ou à des informations manquantes de la part du client.

Tout retard raisonnable dans l'exécution de la prestation ne pourra pas donner lieu au profit du client :

- au versement de dommages et intérêts.
- à l'annulation de la commande.

Pour les travaux remis par envoi postal :

Les frais d'expédition sont à la charge du client.

La date à retenir est celle du cachet de la poste.

Le choix du transport par voie postale et les risques induits sont supportés en totalité par le client, y compris en cas de colis manquant ou détérioré lors de l'acheminement postal.

Article 7 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

KROLETTE s'engage à exécuter les prestations avec diligence et professionnalisme.

Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la réalisation de la mission. La responsabilité de KROLETTE ne saurait être engagée pour des dommages indirects.

Article 8 – CONFIDENTIALITES

Les informations et documents transmis par le client sont traités de manière confidentielle et ne seront pas divulgués à des tiers sans accord préalable.

Article 9 – RETRACTATION ET RESILIATION



Chaque partie est libre de résilier une commande, par voie écrite ou mail, sans aucune pénalité tant que la mission n'a pas débutée. Cependant, si un acompte a déjà été versé, il ne sera pas restitué.

Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours si la prestation n'a pas commencé. En cas de résiliation anticipée, les prestations déjà réalisées sont dues.

Article 10 – DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige sera porté devant le Tribunal de Bordeaux, à défaut de résolution à l'amiable.

Article 11 – ACCEPTATION DES CGV

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV avant de passer commande.

Fait à LE TOURNE, le 01/04/2025

Le Prestataire,

Le client,

KROLETTE,